



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

22 Février 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 22 février 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHAL N°2022-031	07.02.2022	Arrêté préfectoral approuvant le transfert de l'autorisation d'exercice du foyer de jeunes travailleurs « les Créa's » situé à Nanterre à l'association « Les Jeunes de La Plaine » suite à la fusion de l'association « Les Créa's » par l'association « Les Jeunes de La Plaine ».	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n° 2022-031 du 7 février 2022 approuvant le transfert de l'autorisation d'exercice du foyer de jeunes travailleurs « les Créa's » situé à Nanterre à l'association « Les Jeunes de La Plaine » suite à la fusion de l'association « Les Créa's » par l'association « Les Jeunes de La Plaine »

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L313-1 et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que l'article D313-2 relatif aux projets d'extension ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n° 2016-133 du 19 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation du foyer de jeunes travailleurs « Les Créa's », 39/41 rue Garches, 92000 Nanterre, géré par l'association « Les Créa's » ;
- Vu** les statuts modifiés de l'association « Les Créa's » en date du 10 mai 2011 ;
- Vu** les statuts modifiés de l'association « Les Jeunes de La Plaine » du 17 juin 2011 ;
- Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021 de l'association « Les Créa's » approuvant le projet de traité de fusion rédigé pour la fusion de l'association « Les Créa's » avec l'association « Les Jeunes de La Plaine » ;
- Vu** le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021 de l'association « Les jeunes de la Plaine », approuvant le projet de traité de fusion pour la fusion de l'association « Les Créa's » par l'association « Les Jeunes de La Plaine » ;
- Vu** le traité de fusion de l'association « Les Créa's » par l'association « Les Jeunes de La Plaine » signé par les associations en date du 29 novembre 2021 ;
- Vu** la demande de transfert de l'autorisation du foyer de jeunes travailleurs « Les Créa's », au profit de l'association « Les Jeunes de La Plaine », formulée par l'association « Les Jeunes de La Plaine » le 05 janvier 2022 à l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;

Considérant l'avis favorable à cette fusion de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que le projet présente des règles d'organisation et de fonctionnement conformes aux textes en vigueur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation d'exercice, accordée à l'association « Les Créa's » par l'arrêté préfectoral n°2016-133 du 19 décembre 2016 pour un foyer de jeunes travailleurs de 28 places dénommé « Les Créa's » situé au 39/41 rue Garches, est transférée à l'association « Les Jeunes de La Plaine » dont le siège social est situé au 6 rue Charlot 92 130 Issy – les – Moulinaux, avec effet au 01 janvier 2022.

Article 2 : L'autorisation d'exercice se rapporte à une activité de logement temporaire de jeunes travailleurs de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans) et une activité d'accompagnement socio-éducatif en résidence sociale.

Article 3 : La présente autorisation de transfert d'autorisation ne modifie pas le calendrier de renouvellement de l'autorisation d'une durée de quinze ans à compter du 4 janvier 2017, qui reste subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux demandeurs et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Article 6 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet de département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité

départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 7 février 2022

Le préfet

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>